

Chez Parkeon il y a une règle inscrite dans l'accord 35h qui stipule que le temps de repas doit être au minimum de 30 minutes. Ceci avait été prévu pour s'assurer que les salariés prennent effectivement leur repas.

Sauf que cela s'est traduit par notre service RH en "*on vous décompte au minimum 30 minutes de votre temps de travail chaque jour si vous n'avez pas dépointer au moins 30 minutes le midi*".

Cela est illégal et n'a aucun sens pour le cas des techniciens du service client qui sont en équipe !

En effet, notre accord 35h prévoit que les personnels en équipe bénéficient d'une pause de 20 minutes indemnisée 30.

Donc pas de décompte automatique de 30 minutes pour les techniciens qui ne dépointent pas le midi...

Si vous êtes dans ce cas (en équipe) n'hésitez pas à demander qu'on vous recrédite ces heures indûment retirées de votre temps de travail.